

Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 28 mai au 10 juin 2025

1 Actualités européennes

- [L'Union européenne établit sa stratégie numérique internationale](#)
- [Le paquet de printemps du Semestre européen 2025 définit des orientations pour stimuler la compétitivité de l'Union européenne](#)
- [La Commission envisage une révision des règles en matière d'aides d'État afin de faciliter l'accès à un logement abordable](#)

2 Réunions du Conseil des Ministres de l'Union européenne et du Conseil européen

16 juin 2025	Conseil « Transports, télécommunications et énergie (TTE) »	<ul style="list-style-type: none"> - REPowerEU roadmap - renforcement de l'Union de l'énergie par un renforcement de la sécurité énergétique
17 juin 2025	Conseil « Environnement » (ENVI)»	<ul style="list-style-type: none"> - règlement concernant les véhicules hors d'usage - l'UE à la COP30 – bilan et chemin à parcourir
19 juin 2025	Conseil « Emploi, politique sociale, santé et consommateurs (EPSCO)»	<ul style="list-style-type: none"> - un cadre pour la qualité des stages - directive sur l'égalité de traitement - l'égalité de genre à l'ère numérique fondée sur l'IA - les personnes âgées sur le marché du travail et dans la société
20 juin 2025	Conseil « Emploi, politique sociale, santé et consommateurs (EPSCO)»	<ul style="list-style-type: none"> - acte législatif sur les médicaments critiques - santé mentale des enfants et des adolescents à l'ère numérique - mesures de l'UE en matière de prévention
20 juin 2025	Conseil « Affaires économiques et financières (ECOFIN) »	<ul style="list-style-type: none"> - réforme de l'Union des douanes - Semestre européen 2025 - Pacte de stabilité et de croissance - élargissement de la zone euro - compétitivité

		<ul style="list-style-type: none"> - Facilité pour la reprise et la résilience - agression russe de l'Ukraine - taxation - services financiers
23 et 24 juin 2025	Conseil « Agriculture et pêche (AGRIPECHE) »	<ul style="list-style-type: none"> - cadre de supervision des forêts - questions commerciales - simplification dans le secteur de l'agriculture - transport des animaux - matériaux de reproduction des plantes - pêche durable dans l'UE
24 juin 2025	Conseil des affaires générales (CAG)	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil

3 Documents soumis au contrôle de subsidiarité du Parlement

Le principe de subsidiarité régit la répartition des compétences entre l'Union européenne et les États membres. En vertu de ce principe, la décision politique doit être prise au niveau le plus proche possible des citoyens, en considération des dimensions ou des effets de l'action envisagée et de l'efficacité de chaque niveau de pouvoir vis-à-vis de l'objectif poursuivi.

Le Parlement de Wallonie est amené à contrôler le respect de ce principe en examinant les projets d'actes législatifs européens issus de l'ensemble des institutions européennes, à l'exception du Conseil européen.

- [Proposition de règlement en ce qui concerne l'incitation aux investissements liés à la défense dans le budget de l'UE pour mettre en œuvre le plan «ReArm Europe](#)

L'objectif de la proposition est d'étendre le champ d'application de la plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» (STEP) grâce à l'introduction d'un quatrième secteur stratégique couvrant l'ensemble des technologies et produits liés à la défense. STEP pourrait ainsi être mobilisée pour orienter des ressources et des investissements supplémentaires dans le secteur de la défense, notamment sa base industrielle et technologique. À cette fin, la présente proposition apporte des modifications au règlement STEP, ainsi qu'aux règlements relatifs à d'autres programmes couverts par STEP dont le Fonds européen de la défense (FED). En outre, la présente proposition modifiera également le règlement relatif au soutien à la production de munitions (ASAP) et le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) afin d'orienter davantage les fonds de l'UE vers l'industrie et les technologies de la défense. La modification du FED introduit la possibilité de transférer vers ce fonds les ressources allouées aux États membres au titre des fonds de la politique de cohésion. L'ASAP est également modifié afin de permettre des transferts similaires à partir des États membres et d'étendre l'applicabilité du règlement au-delà du 30 juin 2025.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 29 juillet 2025.

4 Consultations de la Commission européenne

La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes. Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.

- Simplification des plans stratégiques dans le cadre de la mise en œuvre de la PAC

La proposition de règlement vise notamment la simplification et rationalisation des exigences dans les exploitations afin de mieux tenir compte des différentes situations et de pratiques agricoles très diverses. Elle entend aussi rationaliser le soutien aux petites et moyennes exploitations en encourageant les États membres et les agriculteurs à recourir davantage aux paiements simplifiés. Est aussi visée la simplification des règles relatives aux instruments financiers, des options en matière de coûts pour les investissements et une assistance financière étendue au secteur des fruits et légumes. L'initiative accorde aussi une plus grande souplesse aux États membres dans la gestion des plans stratégiques relevant de la PAC.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 1 août 2025

- Révision des règles d'aides d'Etat concernant les services d'intérêt économique général (SEIG)

Afin de lutter contre la crise du logement, la Commission européenne va présenter prochainement un plan européen pour des logements abordables, axé sur l'accessibilité des logements, et révisera les règles relatives aux aides d'État pour les services d'intérêt économique général (SEIG). Les règles mises à jour permettront aux États membres de soutenir plus rapidement et plus facilement les logements abordables et économes en énergie.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 31 juillet 2025

5 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie

Prochaine réunion : 12 juin 2025.